

TABLEAU N° 81

Créé par le décret n°87-582 du 22-7-87

Affections malignes provoquées par le bis (chlorométhyle) éther

Date de création: J.O. du 28-7-87

Dernière mise à jour:

DÉSIGNATION DE LA MALADIE	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE des travaux susceptibles de provoquer cette maladie
Cancer bronchique primitif.	40 ans	Travaux de fabrication du chloro- méthyl-méthyl-éther.